



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25562
8 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations tenues le 8 avril 1993, le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom des membres du Conseil, la déclaration suivante aux médias :

"Les membres du Conseil de sécurité prennent note de la déclaration orale faite le 6 avril 1993 par M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son rapport écrit (S/25556). Les membres du Conseil prennent note également de la lettre datée du 12 mars 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée (S/25405), à laquelle est jointe une lettre du Ministre des affaires étrangères au sujet de l'Article X du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A cet égard, ils réaffirment l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la nécessité pour les parties de s'y conformer.

Les membres du Conseil expriment également leur soutien à la Déclaration commune Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Les membres du Conseil accueillent favorablement tous les efforts visant à résoudre la situation et notamment ils encouragent l'AIEA à poursuivre ses consultations avec la République populaire démocratique de Corée ainsi que les efforts constructifs qu'elle déploie en vue d'un règlement approprié de la question de la vérification des matières nucléaires en République populaire démocratique de Corée.

Les membres du Conseil de sécurité continueront de suivre la situation."
